



### Départ et retour du séjour

- Pour une arrivée sur le lieu du séjour à 10h30, le lieu de rendez-vous est à la base de loisirs du Loiry, VERTOU.
- L'adresse du camping : Canoë Kayak Vertou, Base de Loisirs du Loiry, Boulevard Guichet Serrex, 44120 Vertou
- Si vous constatez un retard supérieur à 30 mn lors d'un convoyage, un numéro est à votre disposition : Le 07 83 00 26 80 ou aux horaires de bureaux en semaine le 02 40 34 20 02.

**Votre enfant doit avoir un pique-nique lors du départ pour pouvoir déjeuner le lundi 7 juillet.**

VILLES	DEPART le lundi 7 juillet 2024		RETOUR le dimanche 13 juillet 2025	
	Lieu de RDV	Heure de RDV	Lieu de RDV	Heure de RDV
NANTES	Aroéven de Nantes 4 rue de la perrière 44200 Nantes	8h30	Aroéven de Nantes 4 rue de la perrière 44200 Nantes	11h30
VERTOU Canoë Kayak	Base de Loisirs du Loiry, Boulevard Guichet Serrex, 44120 VERTOU	10h30	Base de Loisirs du Loiry, Boulevard Guichet Serrex, 44120 VERTOU	9h30



### Les grandes lignes du séjour

Le projet éducatif de l'Aroéven met en avant la relation adulte - enfant qui, selon elle, doit se faire dans la transparence, le respect et la conscience des responsabilités et des devoirs respectifs. Pour cette raison, nous tâchons d'ouvrir des espaces réguliers d'expression pendant le séjour.

Les enfants seront donc amenés à négocier un certain nombre de règles comme l'organisation des repas, l'heure du coucher, le programme d'activités... avec l'équipe d'animation. Ils seront aussi amenés à donner leur avis sur le déroulement du séjour, sur le degré de satisfaction quant aux animations proposées, aux menus, au matériel mis à leur disposition... Cette expression pourra prendre une forme orale ou écrite. Elle vise à impliquer les enfants dans l'organisation dans laquelle ils évoluent mais aussi à mieux entendre et répondre à leurs demandes. De consommateurs, les enfants deviennent acteurs, voire créateurs.

Il s'agit aussi, par le dialogue, de donner du sens aux règles et aux éventuelles sanctions. Le groupe prendra au moins un temps en début de séjour pour parler de ces différents points tous ensemble, ainsi que des règles de vie collective. En effet, il est indispensable que nous fixions certaines règles communes à tous pour un meilleur respect de chacun. Une charte de vie pourrait être mise en place concernant les domaines du "négociable" (par exemple l'organisation des tâches de la vie quotidienne) et de "non négociable" (la législation). Le bon déroulement et la bonne organisation du séjour dépendent de chaque membre du groupe, du respect d'un certain nombre de règles mises en place collectivement au début du séjour.

>La mixité est interdite dans les locaux de sommeil.

>Toute forme de violence envers autrui (physique ou morale), de dégradation volontaire du matériel et de vol se soldera par un renvoi de l'enfant.

La journée sera modulée en fonction des activités, des manifestations extérieures... Chaque enfant participera à la vie quotidienne du séjour (courses, cuisine, rangement du lieu de camping).



### Traitements médicaux, pharmacie...

Pour les enfants qui suivent un traitement médical, les médicaments et l'ordonnance sont remis dès le départ du séjour à l'équipe d'animation.

En cas de maladie durant le séjour, l'Aroéven fait l'avance des frais médicaux. Le remboursement sera réclamé à la famille lors de la remise des feuilles de soin, souvent lors du retour du séjour. Le-a directeur-trice vous contactera pour vous informer du diagnostic du médecin et vous avertir des frais engagés. Les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (C.M.U.) doivent nous fournir impérativement la copie de l'attestation CMU et de l'attestation Carte Vitale.



### Les relations avec les parents les responsables légaux

Chaque responsable sera tenu informé le plus rapidement possible de tous les événements importants qui concernent leur enfant. Ce sera le cas par exemple pour un accident, mais aussi en cas d'infraction majeure à la loi ou de manquement grave aux règles de vie. **Il est donc très important que quelqu'un reste joignable pendant toute la durée du séjour afin de pouvoir répondre à un rapatriement** (accident ou renvoi). Le devoir d'information réciproque peut également s'appliquer avant le séjour. Trop souvent les équipes se retrouvent confrontées à des problèmes auxquels elles auraient pu être préparées si les informations pertinentes leur avaient été transmises. Parfois même certaines erreurs sont commises du fait de cette absence de renseignements.

C'est pourquoi il convient d'insister sur l'importance des fiches sanitaires, de liaison jeune / équipe et sur les informations dites "sensibles" qui pourraient nous éviter une erreur de jugement.



## Des nouvelles du séjour



Nous nous engageons à donner des nouvelles tous les 3 jours aux familles via le journal de bord en ligne :

1. Rendez-vous sur **www.ondonedesnouvelles.com** avec votre navigateur préféré. C'est un service, très simple d'utilisation 100% gratuit
2. Connectez-vous ou inscrivez-vous en indiquant votre e-mail et votre mot de passe personnel. Si vous avez plusieurs enfants, une seule inscription est nécessaire.
3. Enregistrez votre code parents (celui ci ne vous sera plus utile ensuite), et voilà !

**Code visiteur pour consulter le journal de bord : e89kmda4**

*Si pour une raison importante, vous souhaitez joindre votre enfant ou un transmettre un message à l'équipe d'animation, vous pouvez contacter le siège de l'association au **02 40 34 20 02** ou le service d'astreinte Aroéven en dehors des horaires d'ouverture.*

**En cas d'urgence uniquement : 07 83 00 26 80**



## Argent de poche

Un peu d'argent de poche peut être nécessaire. Il y aura durant le séjour, des occasions effectives de le dépenser et donc d'apprendre à le gérer. Certains excès ont néanmoins pu être constatés, une somme de 10€ semble donc raisonnable pour la durée du séjour.



## Les documents administratifs

Documents à fournir avant le départ à l'Aroéven s'ils ne sont pas déjà envoyés :

- Copie Carte d'identité ou livret de famille - La fiche sanitaire de liaison – fiche de liaison jeune / famille - Copie des pages de carnet de vaccination ou certificat médical.



## Les assurances

L'ensemble des activités de l'Aroéven est couvert par la MAIF. Une franchise de 150€ est néanmoins systématiquement appliquée pour les objets cassés ou volés.

---

L'équipe de l'Aroéven Pays de la Loire.

**Aroéven**  
**Pays de la Loire**  
**4, rue de la Perrière**  
**44200 NANTES**  
**Tél: 02 40 34 20 02**  
**Courriel :**  
**aroeven.nantes@aroeven.fr**

[www.aroeven-paysdelaloire.fr](http://www.aroeven-paysdelaloire.fr)

Association Loi 1901 Reconnue d'utilité publique – Mouvement de recherche et d'action pédagogique